

de la part d'un ministre qui ne semble pas avoir peur des contradictions. Au fait, il a supprimé la taxe de 30 p. 100 qu'il avait imposée sur les investissements ou la vente d'actions canadiennes à l'étranger. Il a également été obligé de modifier sa taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, l'établissant d'abord à 4 p. 100, pour la relever à 7 p. 100, un peu plus tard, et finalement l'établir à 11 p. 100.

Ce sont là de fausses mesures ou de faux remèdes pour régler les problèmes auxquels le pays fait face actuellement.

Sans illusion, la province de Québec a été placée dans une tragique situation à la suite des mesures annoncées par le gouvernement. Au fait, le mois dernier, lorsque le gouvernement a énuméré les régions désignées comme zones de marasme économique, on a constaté que des 35 régions ainsi désignées, la province de Québec en comptait 13.

En outre, lorsque la deuxième liste a été déposée à la Chambre, le 14 octobre dernier, on a également constaté que des 31 nouvelles régions désignées, la province de Québec en comptait 15 à elle seule, soit 28 zones de marasme économique sur un total de 66 pour le pays.

Nous comprenons facilement qu'il y en ait quelques-uns qui croient que les déclarations de l'honorable ministre des Finances, relativement à la modification de la loi de l'impôt sur le revenu, pourront peut-être encourager de nouveaux investissements pour faciliter viens de faire au sujet des zones de marasme. d'usines pour transformer, œuvrer et ouvrir nos matières premières; mais je me demande s'il ne s'agit pas là, encore une fois, de fausses mesures ou de faux remèdes.

Et si l'on s'en tient encore à des contradictions, nous avons le monopole dans la province de Québec par les constatations que je viens de faire au sujet des zones de marasme.

Nous avons également entendu très souvent parler, il y a deux ou trois ans, en 1960, pendant une certaine campagne électorale, que le problème du chômage dans notre pays, et surtout dans la province de Québec, relevait en premier lieu des autorités provinciales et, en second lieu, d'une collaboration franche, honnête et sincère avec les autorités fédérales. Il y avait alors près de 200,000 chômeurs dans la seule province de Québec. Aujourd'hui, nous avons encore ce record, comme on peut le constater en lisant la déclaration qui a paru dans *La Presse* du jeudi 19 septembre 1963. Voici:

C'est encore au Québec que les sans-travail sont restés les plus nombreux. Ils étaient 108,000, atteignant un taux de 5.5% (contre 5.7% en juillet). Tant en chiffres absolus qu'en pourcentage, la diminution a été beaucoup plus forte dans les provinces situées à l'ouest du Québec: l'Ontario avait

72,000 chômeurs ou 2.8% de la masse salariée (contre 3.2 en juillet); les Prairies, 23,000 ou 1.9 (contre 2.4); la Colombie-Britannique, 32,000 ou 5.0 (contre 5.5).

Alors, quand nous nous levons ici, nous de ce coin-ci de la Chambre, pour réclamer de véritables remèdes à ce problème, à l'occasion de l'étude de cette mesure tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour faciliter les investissements de capitaux, c'est pour apporter d'autres solutions que le dialogue entre les taxeurs, c'est pour apporter des suggestions qui devraient être prises en considération, si l'on veut véritablement être sincère et trouver une solution au problème économique du Canada, qui est devenu un danger, quand on considère l'état critique dans lequel se trouve la province de Québec qui n'a pas sa part dans l'économie canadienne pour être capable de régler son problème de chômage.

Quand je parle de faux remèdes, je peux dire qu'on en a expérimenté dans notre province. Nous avons eu les travaux d'hiver! Là aussi, on était censé avoir une solution. Regardons le résultat aujourd'hui.

Nous avons essayé pendant un certain temps, je crois, de n'accorder que des déductions aux compagnies, ce qui était encore un faux remède.

Si l'on constate qu'avec un budget de 6 milliards, que nous avons au Parlement canadien, les compagnies sont taxées dans la proportion de 20 p. 100, alors que le simple salarié, le gagne-petit, le gagne-moyen—si on veut l'inclure—paie 30 p. 100 des recettes globales du gouvernement fédéral, il n'y a pas lieu de se réjouir de cette situation. Je ne crois pas que le ministre songe à accorder des exemptions d'impôt aux corporations à venir ou existantes comme solution à notre problème économique, tant dans les zones de marasme que dans le Canada entier. Il importe d'aller à d'autres sources pour régler ce problème dans notre pays.

On a parlé de remise d'impôt. J'ai entendu tout à l'heure le représentant de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) citer même des économistes pour appuyer sa thèse, parlant d'exemptions pour ravigoter notre économie, pour faciliter les investissements de capitaux chez nous et pour faire transformer nos matières premières par des industries secondaires. Il a également fait allusion à la déclaration qu'a faite le ministre de l'Industrie (M. Drury), ce matin, au sujet de l'industrie de l'automobile. Cela a été déjà expérimenté, par les conservateurs, les exemptions des grosses compagnies. Regardez le résultat aujourd'hui.

J'ai devant moi un rapport des compagnies de pétrole qui a paru dans le journal *Facts*